

### Une fiche utile pour le paramétrage de votre logiciel de paie

Cette fiche contient les informations dont vous aurez besoin pour :

- ▶ rattacher correctement tous les salariés d'un établissement à une caisse CIBTP dans son système de paie ;
- ▶ fiabiliser la déclaration des bases de cotisations légales et réglementaires de chaque salarié et de son ou ses établissements ;
- ▶ produire des DSN comportant toutes les données requises pour le calcul des droits congés de chaque salarié par la caisse et éventuellement contrôler leur contenu.

**Nous vous conseillons de l'exploiter afin que votre déclaration soit fiable et aisément prise en compte par la caisse CIBTP.**

**Cette fiche de paramétrage concerne les entreprises affiliées à la caisse Congés BTP de La Réunion.**

### Pour une DSN de bonne qualité

- ▶ **Mettez à jour annuellement votre logiciel de paie**
- ▶ **Veillez au bon paramétrage des rubriques**, et notamment
  - . du code *Caisse professionnelle de congés payés*,
  - . du code de *Base assujettie congés payés*,
  - . du code *Métier* et du code *Classification BTP* de chaque salarié (cf. annexes 1 et 2 de cette fiche).
- ▶ **Consultez vos CRM sur votre Espace sécurisé sur Net-Entreprises**
  - . Il est obligatoire de corriger les anomalies bloquantes
  - . Il est également important de corriger les anomalies dites « non bloquantes » (ajustements de paramétrage, etc.)

Les fiches de paramétrage sont disponibles exclusivement au format PDF, en téléchargement **sur le site de votre caisse** ou à l'adresse suivante : [Cibtp.fr/dsn/fiches-de-parametrage](http://Cibtp.fr/dsn/fiches-de-parametrage)

### BLOC 40 : CONTRAT

RUBRIQUE	LIBELLÉ RUBRIQUE	RECOMMANDATION OU CODE À RENSEIGNER			
S21.G00.40.002	Statut du salarié (conventionnel)	<b>OUVRIER</b> <b>02</b> pour Artisan <b>07</b> pour Ouvrier qualifié et non qualifié y compris ouvrier agricole	<b>ETAM</b> <b>05</b> pour Profession intermédiaire (technicien, contremaître, agent de maîtrise...) <b>06</b> pour Employé administratif d'entreprise, de commerce, agent de service	<b>CADRE OU IAC</b> <b>03</b> pour Cadre dirigeant (votant au collège employeur des élections prud'homales) <b>04</b> pour Autres cadres au sens de la convention collective	
S21.G00.40.005	Code complément PCS-ESE	Convention collective dont relève le salarié :	Renseigner :		
		Bâtiment ou Travaux publics	Le code métier <b>Bâtiment ou Travaux publics</b> correspondant au salarié (cf. Annexes 1.a et 1.b)		
		Autre	<b>AUTRE</b>		
Plus de précisions → <a href="#">FICHE CONSIGNE 2333</a>					
S21.G00.40.017	Code convention collective applicable	<b>OUVRIER</b> <b>2389</b> pour Convention collective des ouvriers du bâtiment et des travaux publics région de La Réunion	<b>ETAM</b> <b>0627</b> pour Convention collective départementale des employés, techniciens et agents de maîtrise du bâtiment et des travaux publics de La Réunion	<b>CADRE OU IAC</b> <b>0771</b> pour Convention collective départementale des ingénieurs assimilés et cadres du bâtiment et des travaux publics de La Réunion	
S21.G00.40.022	Code caisse professionnelle de congés payés <i>i</i> Le code caisse doit être identique pour tous les salariés déclarés dans la DSN. <b>⚠ VRP et mandataires sociaux : ne pas indiquer le code caisse.</b>	Renseigner l'un des codes suivants : <b>34</b> pour la Caisse des congés payés du BTP de La Réunion			Plus de précisions → <a href="#">FICHE CONSIGNE 2319</a>
S21.G00.40.023	Taux de déduction forfaitaire spécifique pour frais professionnels	Renseigner le <b>taux de DFS</b> dont bénéficie éventuellement le salarié.			Plus de précisions → <a href="#">FICHE CONSIGNE 2336</a>

RUBRIQUE	LIBELLÉ RUBRIQUE	RECOMMANDATION OU CODE À RENSEIGNER	
S21.G00.40.041	Positionnement dans la convention collective	Convention collective dont relève le salarié :	Renseigner :
		Bâtiment et Travaux publics	Le code classification <b>BTP</b> correspondant au salarié (cf. Annexe 2)
		Autre	<b>AUT</b>
Plus de précisions → <a href="#">FICHE CONSIGNE 2332</a>			

## BLOC 51 : RÉMUNÉRATION

RUBRIQUE	LIBELLÉ RUBRIQUE	RECOMMANDATION OU CODE À RENSEIGNER
S21.G00.51.011	Type	Pour une rémunération due au titre de l'activité partielle, renseigner <b>019</b> pour <i>Heures d'activité partielle</i> .
		Plus de précisions → <a href="#">FICHE CONSIGNE 2334</a>
S21.G00.51.012	Nombre d'heures	A compléter avec le volume d'heures de chômage partiel.

## BLOC 53 : ACTIVITÉ

RUBRIQUE	LIBELLÉ RUBRIQUE	RECOMMANDATION OU CODE À RENSEIGNER															
S21.G00.53.001	Type	<b>02</b> pour <i>Durée d'absence non rémunérée</i> si S21.G00.51.011 = 019															
S21.G00.53.002	Mesure	Volume exprimé en fonction de l'unité de mesure															
S21.G00.53.003	Unité de mesure	<table border="0"> <tr> <td><b>OUVRIER</b></td> <td><b>ETAM</b></td> <td><b>CADRES ET IAC</b></td> </tr> <tr> <td><b>10</b> pour <i>heures</i> ou</td> <td><b>12</b> pour <i>jours</i> ou</td> <td><b>12</b> pour <i>jours</i> ou</td> </tr> <tr> <td><b>21</b> pour <i>forfait heures</i></td> <td><b>20</b> pour <i>forfait jours</i> ou</td> <td><b>20</b> pour <i>forfait jours</i></td> </tr> <tr> <td></td> <td><b>10</b> pour <i>heures</i> ou</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td><b>21</b> pour <i>forfait heures</i></td> <td></td> </tr> </table>	<b>OUVRIER</b>	<b>ETAM</b>	<b>CADRES ET IAC</b>	<b>10</b> pour <i>heures</i> ou	<b>12</b> pour <i>jours</i> ou	<b>12</b> pour <i>jours</i> ou	<b>21</b> pour <i>forfait heures</i>	<b>20</b> pour <i>forfait jours</i> ou	<b>20</b> pour <i>forfait jours</i>		<b>10</b> pour <i>heures</i> ou			<b>21</b> pour <i>forfait heures</i>	
		<b>OUVRIER</b>	<b>ETAM</b>	<b>CADRES ET IAC</b>													
<b>10</b> pour <i>heures</i> ou	<b>12</b> pour <i>jours</i> ou	<b>12</b> pour <i>jours</i> ou															
<b>21</b> pour <i>forfait heures</i>	<b>20</b> pour <i>forfait jours</i> ou	<b>20</b> pour <i>forfait jours</i>															
	<b>10</b> pour <i>heures</i> ou																
	<b>21</b> pour <i>forfait heures</i>																
		Pour les salariés à <b>temps partiel</b> ou à <b>temps partiel thérapeutique</b> , renseigner : <b>10</b> pour <i>heures</i> ou <b>21</b> pour <i>forfait heures</i>															

## BLOC 65 : AUTRE SUSPENSION DU CONTRAT DE TRAVAIL

RUBRIQUE	LIBELLÉ RUBRIQUE	RECOMMANDATION OU CODE À RENSEIGNER
S21.G00.65.001	<i>Motif de suspension</i>	<b>602</b> pour <i>Chômage sans rupture de contrat</i> s'il s'agit d'une suspension de type chômage sans rupture de contrat de travail. Plus de précisions → <a href="#">FICHE CONSIGNE 2334</a>
S21.G00.65.002	<i>Date de début de la suspension</i>	Il s'agit du premier jour de la suspension de l'exécution du contrat
S21.G00.65.003	<i>Date de fin de la suspension</i>	Dans le cas d'une suspension pour cause de chômage sans rupture du contrat de travail (code <b>025</b> ), il s'agit de la <b>date de fin réelle</b> de la suspension de l'exécution du contrat. Pour les autres motifs, il s'agit de la <b>date de fin prévisionnelle</b> de la suspension de l'exécution du contrat.

## BLOC 78 : CODE DE BASE ASSUJETTIE

**⚠ Il y aura autant de BLOCS 78 à déclarer qu'il y a de bases de cotisations à déclarer au titre du contrat de travail du salarié.**

RUBRIQUE	LIBELLÉ RUBRIQUE	RECOMMANDATION OU CODE À RENSEIGNER
S21.G00.78.001	<i>Code de base assujettie</i>	Si, au titre du contrat de travail (BLOC 40) pour le salarié (BLOC 30) déclaré en DSN, l'entreprise adhérente est assujettie à la cotisation Congés payés → renseigner <b>20</b> pour <i>Base brute de cotisation congés payés</i>  Plus de précisions → <a href="#">FICHE CONSIGNE 2327</a>
S21.G00.78.002	<i>Date de début de période de rattachement</i>	Pour déclarer la base de cotisations correspondante au mois de la paie → indiquer le premier jour du mois principal déclaré. Pour régulariser la base de cotisations → renseigner le premier jour du mois sur lequel porte la régularisation. En cas de régularisation sur plusieurs mois → renseigner <b>pour chaque mois civil</b> la base de cotisations à régulariser.
S21.G00.78.003	<i>Date de fin de période de rattachement</i>	Pour déclarer la base de cotisations correspondante au mois de la paie → renseigner le dernier jour du mois principal déclaré. Pour régulariser la base de cotisations → renseigner le dernier jour du mois sur lequel porte la régularisation. En cas de régularisation sur plusieurs mois → renseigner <b>pour chaque mois civil</b> la base de cotisations à régulariser.
S21.G00.78.004	<i>Montant</i>	Renseigner le montant de la base de cotisations. Ce montant peut être positif, négatif ou nul.
S21.G00.78.006	<i>Numéro de contrat</i>	En cas de pluralité de contrats pour un même salarié, renseigner le numéro de contrat auquel la base de cotisations se rattache.

## BLOC 81 : COTISATION INDIVIDUELLE

**⚠ Ce bloc n'est à utiliser que si et seulement si l'entreprise adhérente bénéficie d'exonération de cotisations patronales de retraite complémentaire au titre de la LODEOM.**

RUBRIQUE	LIBELLÉ RUBRIQUE	RECOMMANDATION OU CODE À RENSEIGNER
S21.G00.81.001	Code de cotisation	<p>En cas d'exonération de cotisations patronales de retraite complémentaire au titre de la LODEOM, renseigner :</p> <p><b>110</b> pour Exonération de cotisations patronales de retraite complémentaire applicable dans les DOM (LODEOM) SMIC 130% à 220%</p> <p><b>112</b> pour Exonération de cotisations patronales de retraite complémentaire applicable dans les DOM (LODEOM) SMIC 170% à 270%</p> <p><b>113</b> pour Exonération de cotisations patronales de retraite complémentaire applicable dans les DOM (LODEOM) SMIC 170% à 350%</p> <p>Plus de précisions → <a href="#">FICHE CONSIGNE 2335</a></p>

## BLOC 86 : ANCIENNETÉ

RUBRIQUE	LIBELLÉ RUBRIQUE	RECOMMANDATION OU CODE À RENSEIGNER
S21.G00.86.001	Type	<p>Pour déclarer l'ancienneté dans la profession du BTP → <b>02</b> pour Ancienneté dans la branche professionnelle ou le secteur d'activité.</p> <p>Pour déclarer l'ancienneté dans l'entreprise → <b>07</b> pour Ancienneté dans l'entreprise.</p>
S21.G00.86.002	Unité de mesure	<p><b>01</b> pour Jours</p> <p><b>02</b> pour Mois</p> <p><b>03</b> pour Années</p>
S21.G00.86.003	Valeur	Renseigner la valeur de l'ancienneté dans l'unité de mesure précisée en <b>S21.G00.86.002</b>
S21.G00.86.005	Numéro de contrat	En cas de pluralité de contrats pour un même salarié, renseigner le numéro de contrat auquel l'ancienneté se rattache.

## Annexe 1.a – Codes Métier BTP à utiliser en S21.G00.40.005 pour les salariés du **Bâtiment**

CODE	LIBELLE	CODE	LIBELLE	CODE	LIBELLE	CODE	LIBELLE
A0000	Agenceur	A0100	Menuisier poseur	B0000	Agent de gardiennage	C0065	Technicien de maintenance
A0005	Carreleur	A0105	Menuisier autre	B0005	Agent de nettoyage	C0065	Technicien de maintenance
A0010	Charpentier bois	A0110	Métallier	B0010	Aide comptable	C0070	Technicien de méthodes
A0015	Charpentier métallique	A0115	Monteur d'échafaudage	B0015	Comptable	C0075	Technicien d'études
A0020	Conducteur de grue	A0120	Monteur en isolation thermique industrielle	B0020	Secrétaire	C0099	Technicien (1)
A0025	Conducteur d'engins	A0125	Monteur levageur	B0025	Secrétaire de direction	C0999	Agent de maîtrise (1)
A0030	Constructeur de sols industriels	A0130	Monteur poseur techniverrier	B0099	Employé (1)	D0000	Acheteur
A0035	Couvreur	A0135	Peintre décorateur	C0000	Acheteur	D0005	Chargé d'affaires
A0040	Dépanneur équipements techniques	A0140	Peintre ravaleur	C0005	Aide conducteur de travaux	D0010	Conducteur de travaux
A0045	Électricien	A0145	Peintre autre	C0010	Assistant chef de chantier	D0015	Dessinateur projeteur
A0050	Enduiseur façadier	A0150	Plâtrier plaquiste	C0015	Chef d'atelier	D0020	Directeur commercial
A0055	Étancheur	A0155	Plâtrier staffeur	C0020	Chef de chantier	D0025	Directeur d'agence
A0060	Frigoriste	A0160	Préparateur en démolition	C0025	Commis	D0030	Directeur régional
A0065	Installateur chauffage, climatisation, ventilation	A0165	Ramoneur - fumiste	C0030	Conducteur de travaux	D0035	Gérant
A0070	Installateur sanitaire	A0170	Serrurier	C0035	Dessinateur	D0040	Ingénieur commercial
A0075	Maçon bancheur	A0175	Solier moquettiste	C0040	Magasinier	D0045	Ingénieur des méthodes
A0080	Maçon briqueteur	A0180	Storiste	C0045	Métreur	D0050	Ingénieur d'étude de prix
A0085	Maçon coffreur	A0185	Tailleur de pierre	C0050	Projeteur	D0055	Ingénieur d'études techniques
A0090	Maçon autre	A0190	Conducteur de véhicules	C0055	Technicien commercial	D0099	Ingénieur (1)
A0095	Menuisier fabricant	A0099	Ouvrier (1)	C0060	Technicien de chantier	D0999	Cadre (1)

(1) Métier ne figurant pas dans la table.

## Annexe 1.b – Codes Métier BTP à utiliser en S21.G00.40.005 pour les salariés des **Travaux publics**

CODE	LIBELLE	CODE	LIBELLE
<b>OUVRD</b>	Ouvrier VRD (voirie et réseaux divers)	<b>CONOM</b>	Constructeur d'ouvrages d'art métalliques
<b>CONPL</b>	Conducteur poids lourd	<b>MENER</b>	Monteur en réseaux d'énergie (aériens, souterrains, éclairage public ...)
<b>CONEG</b>	Conducteur d'engins (tractopelle, manipelle, ...)	<b>MOCOM</b>	Monteur en réseaux de communication
<b>GRUTI</b>	Grutier (à tour et grue mobile)	<b>CANAL</b>	Canalisateur (assainissement, eau potable, gaz)
<b>GEOTP</b>	Géomètre - topographe	<b>POVOI</b>	Poseur de voies
<b>MECAN</b>	Mécanicien (chantier ou d'entretien)	<b>TPAUT</b>	Autres métiers ouvriers n'entrant pas dans les rubriques précédentes : sondeur, sondeur-foreur, scaphandrier, conducteur d'engins spéciaux (fondations, battage, dragage...), cordistes, ...
<b>SOUDE</b>	Soudeur	<b>TECHN</b>	Technicien
<b>COROU</b>	Constructeur de routes (chaussées en enrobés [finisseur], chaussées à base d'émulsion [répandeuse], chaussées à base de béton [slip-form])	<b>CCHAN</b>	Chef de chantier
<b>ENGRO</b>	Conducteur d'engins (de travaux routiers : slip-form, finisseur, répandeuse, ...)	<b>CONTR</b>	Conducteur de travaux
<b>OPCEN</b>	Opérateur de centrale (béton, enrobage, émulsion...)	<b>ADMIN</b>	Administratif
<b>TERRA</b>	Terrassier	<b>COMME</b>	Commercial
<b>MINEU</b>	Mineur	<b>INGTP</b>	Ingénieur des TP
<b>CONOA</b>	Constructeur d'ouvrages d'art béton armé (maçon-coffreur, coffreur-bancheur, maçon-finisher, maçon-ferrailleur...)	<b>CDIVE</b>	Autres cadres et IAC

## Annexe 2 – Codes classification BTP à utiliser en S21.G00.40.041

### Liste des codes classification à utiliser pour les **ouvriers** (convention collective **2389**)

CODE	LIBELLE
CE1	Chefs d'équipes niveau III position 1 coefficient 137
CE2	Chefs d'équipes niveau III position 2 coefficient 145
CE3	Chefs d'équipes niveau III position 1 coefficient 159
CP1	Compagnon professionnel niveau III position 1 coefficient 137
CP2	Compagnon professionnel niveau III position 2 coefficient 145
CP3	Compagnon professionnel niveau III position 3 coefficient 159
MO1	Maître ouvrier niveau IV position 1 coefficient 173
MO2	Maître ouvrier niveau IV position 2 coefficient 187
MO3	Maître ouvrier niveau IV position 3 coefficient 201
OE1	Ouvrier d'exécution niveau I position 1 coefficient 102
OE2	Ouvrier d'exécution niveau I position 2 coefficient 103
OP1	Ouvrier professionnel niveau II coefficient 105
OP2	Ouvrier professionnel niveau II coefficient 112
OP3	Ouvrier professionnel niveau II coefficient 118
OP4	Ouvrier professionnel niveau II coefficient 126

### Liste des codes classification à utiliser pour les **ETAM** (convention collective nationale **0627**)

CODE	LIBELLE
ETAMA	ETAM niveau A coefficient 300 à 380
ETAMB	ETAM niveau B coefficient 400 à 480
ETAMC	ETAM niveau C coefficient 500 à 585
ETAMD	ETAM niveau D coefficient 600 à 680
ETAME	ETAM niveau E coefficient 700 à 780
ETAMF	ETAM niveau F coefficient 800
ETAMG	ETAM niveau G coefficient 820 et 830
ETAMH	ETAM niveau H coefficient 845 et 860

### Liste des codes classification à utiliser pour les **cadres** (convention collective nationale **0771**)

CODE	LIBELLE
A	Ingénieur ou assimilé débutant position A coefficient 60 à 85
B11	Ingénieur ou assimilé position B 1 <sup>er</sup> échelon catégorie 1 coefficient 90 et 95
B12	Ingénieur ou assimilé position B 1 <sup>er</sup> échelon catégorie 2 coefficient 100 et 103
B21	Ingénieur ou assimilé position B 2 <sup>e</sup> échelon catégorie 1 coefficient 108
B22	Ingénieur ou assimilé position B 2 <sup>e</sup> échelon catégorie 2 coefficient 120
C1	Cadre position C 1 <sup>er</sup> échelon coefficient 130
C2	Cadre position C 2 <sup>e</sup> échelon coefficient 162